

**DJIBOUTI TELECOM SA**

**SA AU CAPITAL DE 4 000 000 000 FDJ**

**Boulevard Georges Pompidou**

**B P 2015 Djibouti**

**République de Djibouti**

***RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DELEGUE***

***EXERCICE CLOS LE 31/12/2005***

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux Comptes Délégué de Djibouti Télécom SA qui nous a été confiée par Monsieur le Trésorier Payeur National, Commissaire aux Comptes en Titre de cette Société, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2005 couvrant la période du 1- janvier au 31 décembre 2005.

Conformément aux lois et règlements, la responsabilité de présenter les comptes annuels incombe à la Direction de Djibouti Télécom. Il nous appartient, sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

De même, conformément aux usages il est de la responsabilité de la Direction de l'entreprise de mettre en place des procédures et un système de contrôle interne efficace.



**I ETENDUE DES TRAVAUX**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences estimées nécessaires selon les normes de la profession en la matière (Normes nationales et internationales). Ces normes requièrent la mise *en place* de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondage les éléments permettant de justifier les données contenues dans les comptes. Dans le cadre de cet examen des comptes, nous avons également apprécié les principes comptables suivis ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément aux normes professionnelles, nous avons procédé, après prise de connaissance générale de l'organisation en place, à une analyse du système de contrôle interne dans les principaux cycles significatifs. Les observations et les recommandations issues de ces travaux font l'objet d'un rapport séparé.

Nous estimons que les contrôles effectués fournissent une base raisonnable pour motiver l'opinion ci après.

Les comptes objet de notre opinion sont caractérisés par les données suivantes :

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Total du Bilan                    | 16,137,146,923 FDJ |
| Total des Produits d'Exploitation | 6, 584,679,982 FDJ |
| Résultat de l'Exercice            | 231,482,409 FDJ    |
| Capitaux Propres                  | 8,892,470,985 FDJ  |

**II OBSERVATIONS****II. 1 Fonctionnement et organisation générale de la Société**

Le fonctionnement général de la société ainsi que son organisation souffrent de plusieurs dysfonctionnements. On peut notamment citer comme exemple: absence de réel processus budgétaire et non approbation des budget dans les délais prescrits, absence d'études de faisabilité pour des investissements importants, absence d'outils de gestion performants.

Ces faiblesses ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes sur les opérations de la société et sur la situation financière représentée dans les états financiers.!

## **11.2 Existence au bilan de créances incertaines non provisionnées**

Au cours de l'année 2005, des avances ont été versées sur plusieurs contrats. Ces contrats ont ensuite été dénoncés par la société le 31 janvier 2006. La récupération de ces avances présente des risques de non recouvrement. Aucune provision n'a été constituée pour faire face à ses risques.

## **11.3 Non estimation de certaines dettes certaines**

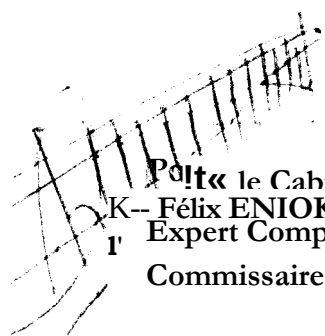
La dette résultant des indemnités de départ à la retraite dont la société est redevable à la fin de l'exercice n'a pas été provisionnée ni calculée et mentionnée dans l'annexe.

## **11.4 Procédures d'Acquisition des biens et services**

Les dispositions relatives aux marchés publics ne sont pas respectées par Djibouti Télécom SA dans certains marchés passés.

## **III OPINION**

Sur la base des contrôles effectués et sous réserves de l'incidence des faits évoqués au Titre II ci dessus, nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés et annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2005 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Djibouti Télécom à la fin dudit exercice.



**« le Cabinet J.C. COLAS  
K-- Félix ENIOK N'DOLO  
1' Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes Inscrit.**